

## UN CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIALISE

L'association ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) porte un **centre de ressources**, « structure qui vise à accompagner les acteurs d'une politique publique et les évolutions de celles-ci »<sup>1</sup> par la mise à disposition de ressources (documentaires, humaines, méthodologiques...).

Elle intervient simultanément dans trois domaines : l'**intégration des immigrés**, la **prévention des discriminations** (en particulier celles liées à l'origine réelle ou supposée des personnes) et l'**égalité**, ainsi que le **développement social urbain**, à travers, notamment, la mise en œuvre de la politique de la ville (cohésion sociale et urbaine).

La particularité de l'action de l'ORIV se trouve notamment dans la **complémentarité entre ces différents domaines**, le **croisement des réflexions** et la **territorialisation de ses activités**.

L'association agit dans une logique d'observation et de veille. Par ailleurs, elle se donne la possibilité d'alerter les pouvoirs publics et les personnes concernées sur les constats développés à l'occasion de ses travaux.

Son intervention, **historiquement centrée sur l'Alsace** (avec un siège à Strasbourg), s'est étendue à la **Lorraine depuis 2010**. Elle y prend une forme particulière, dans le domaine des interventions liées à la politique de la ville, afin de tenir compte de la dynamique locale. En effet, le **Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL)** est géré conjointement par l'ORIV et le Carrefour des Pays Lorrains (structure intervenant dans le champ du développement local).

L'ORIV s'inscrit également dans **différents réseaux nationaux** : Réseau des centres de ressources politique de la ville, Réseau RECI – Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration, Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration. Ils lui permettent une mise en perspective et une confrontation des analyses, ainsi qu'une mutualisation des ressources.

## UNE STRUCTURE AU SERVICE DES ACTEURS

Les activités du centre de ressources visent à « accompagner la qualification et favoriser l'échange [...] en tenant compte de l'évolution des politiques publiques, des transformations qu'elles induisent et des réalités territoriales »<sup>1</sup>.

**L'association ORIV s'adresse donc aux acteurs** (élus, services de l'Etat, professionnels des collectivités et des associations et acteurs associatifs) intervenant dans les domaines de travail qui sont les siens.

Ainsi dans chacun de ses domaines d'intervention et quel que soit le territoire, l'action de l'ORIV consiste en des démarches de :

- **qualification et mise en réseau**, visant à « permettre aux acteurs d'acquérir dans une logique d'échanges et de co-élaboration la maîtrise des connaissances et des outils nécessaires à leurs actions »,
- **capitalisation et diffusion**, consistant à « formaliser les connaissances produites par les acteurs et à en organiser l'accumulation sélective et la diffusion ».

L'ORIV favorise à travers ces actions, le **décloisonnement des cultures professionnelles et les rencontres inter-acteurs** dans la mesure où elles constituent une réponse à la complexité des problématiques rencontrées sur les territoires et/ou auprès des populations.

Pour permettre une action optimisée, l'ORIV assure également :

- des **démarches d'accompagnement ou des appuis**, qui mobilisent l'ensemble de ces modes d'intervention, **dans une logique territorialisée**, en lien avec les attentes des acteurs locaux,
- ainsi que, de manière transversale, une fonction de **mise à disposition de ressources**.

<sup>1</sup> Cadre de référence national Etat – Centre de Ressources, février 2011, Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes



## UNE FONCTION RESSOURCES TRANSVERSALE ET MUTUALISEE

Agir au plus près des acteurs et de leurs attentes suppose de disposer de connaissances adaptées, qui sont mobilisées à travers la **fonction « ressources »**. Elle constitue le **support des interventions de l'ORIV**. Par ce biais, l'association vise à apporter aux acteurs des ressources pertinentes, c'est-à-dire actualisées, claires, contextualisées et appropriables.

La fonction ressources est **transversale à l'ensemble des activités et thématiques** de l'ORIV. Elle est **mutualisée sur les deux territoires régionaux d'intervention que sont l'Alsace et la Lorraine**.

Au titre de l'année 2014, les **enjeux identifiés** dans le domaine des ressources consistent en :

- ➔ Renforcer et valoriser le travail de veille informative, de mise à disposition des ressources documentaires et la diffusion de l'information auprès des professionnels.
- ➔ Optimiser la visibilité de l'action de l'ORIV, par le biais de nouveaux outils de communication (plaquettes...).
- ➔ Mettre à jour les contenus du site internet pour proposer des informations récentes, claires et concises.
- ➔ Capitaliser et valoriser les travaux et les démarches menés par l'ORIV via de nouvelles publications.

La fonction ressources donne lieu en particulier aux actions suivantes :

- Gestion d'un centre de documentation (ouvrages, périodiques, rapports...), ouvert à tous.
- Réalisation d'une veille informative sur l'actualité nationale,
- Mise à disposition de ressources par le biais d'un site internet,
- Réalisation d'outils, de notes, d'analyses statistiques, etc., pour répondre aux besoins des acteurs.
- Publication d'un bulletin mensuel d'information « Actualités sur l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville ».
- Participation aux différents réseaux nationaux.



## DES ACTIONS DECLINEES A PARTIR D'ENJEUX...

Les actions de l'ORIV relèvent d'**enjeux définis annuellement**. Ils ont été identifiés par l'association à partir des observations faites sur le terrain, ainsi que des réflexions menées en lien avec les acteurs (techniciens, élus, acteurs associatifs...), mais aussi au regard des enjeux portés par les administrateurs de l'association. Ils sont également articulés aux orientations des politiques publiques, locales et nationales, sur les thématiques d'intervention de l'association.

Ils s'inscrivent également dans une **logique de prospective et d'anticipation**, mais aussi d'**interpellation**. Ils visent aussi une **transformation des représentations et pratiques**. Ainsi l'association apporte un soin particulier à la définition des termes et notions utilisés compte tenu des contresens et charges symboliques dont ils sont porteurs.

La déclinaison en actions de ces enjeux varie selon le système d'acteurs et les situations locales, mais l'association a souhaité qu'elles soient guidées par les modalités d'interventions suivantes :

- ➔ **Promouvoir des formes de travail collectif renouvelées**. Il s'agit pour l'ORIV de contribuer au renforcement des démarches collectives y compris dans le domaine de l'intervention sociale, de favoriser les rencontres entre acteurs issus de cultures professionnelles différentes en décloisonnant les approches, d'assurer leur mise en réseau.
- ➔ **(Re)-Penser l'intervention sur les territoires et auprès des publics** en apportant des ressources ou en renforçant les capacités d'observation et en se positionnant dans une logique de valorisation des potentialités.
- ➔ **Favoriser les logiques de « mobilisation des acteurs locaux »**, en suscitant et/ou en venant en appui de toute démarche visant à permettre l'expression des acteurs, la prise en compte de leurs paroles et analyse...
- ➔ **Porter une attention particulière à deux types d'acteurs** : les élus et les acteurs associatifs.

Les **enjeux qui structurent l'action de l'ORIV en 2014 sont au nombre de trois**. Ils sont déclinés, dans ce document de synthèse, à travers quelques exemples d'actions. Par ailleurs, et compte tenu du contexte de mise en place des réformes institutionnelles, le programme de travail peut subir quelques inflexions.

## PROMOUVOIR UNE APPROCHE EN TERMES D'INTEGRATION SOCIALE

*Se référer à une approche en terme d'intégration sociale, c'est s'inscrire dans un processus permettant à une personne ou un groupe de trouver sa place dans la société, sachant que l'ensemble des parties prenantes (c'est-à-dire l'ensemble des habitants) y contribue dans une logique d'interaction et d'interdépendance, en agissant sur les obstacles objectifs (conditions et cadre de vie) et subjectifs (représentations...). Dans cette perspective, l'action de l'ORIV privilégie une prise en compte des situations locales considérant que l'intégration prend tout son sens à ce niveau.*

*Par ailleurs, et compte tenu de la difficulté qui est faite à certaines personnes au regard de cet enjeu d'intégration sociale, l'association agit majoritairement en direction des populations immigrées et/ou considérées comme telles, des populations ségréguées, reléguées notamment en territoire urbain. Pour autant, elle met en œuvre des actions permettant de prendre en compte l'ensemble des populations en présence afin de comprendre les processus de rejets et/ou de replis.*

*Dans ce cadre, l'association est également amenée à venir en appui des politiques publiques menées dans le domaine de « l'intégration et de l'égalité républicaine ». Elle s'efforce par son action de concilier les contraintes des politiques publiques (action centrée sur certains publics) et une approche en termes de processus tenant compte de la complexité.*

- ➔ **Comprendre les mécanismes et processus à l'œuvre en termes d'intégration sociale, identifier les freins et les leviers rencontrés par les populations et/ou sur les territoires**
  - Production d'éléments de connaissance (notamment statistiques) sur les populations immigrées (et en particulier les personnes âgées immigrées) et les populations résidentes dans les territoires urbains.
  - Analyse des leviers et difficultés du processus d'intégration des « primo-arrivants » en tenant compte des trajectoires.
  - Apports d'éléments de compréhension et d'action sur les attitudes référées à du repli ou des attitudes de rejet.
- ➔ **Organiser des temps d'échanges et diffuser des productions pour apporter des éléments de compréhension et d'action, en lien avec la complexité des processus**
  - Valorisation d'expériences autour de pratiques d'intégration, par la réalisation de fiches permettant d'alimenter le Portail européen sur l'intégration [<http://ec.europa.eu/ewsi/fr/>].
  - Réalisation de fiches-ressources sur l'immigration, l'intégration...
  - Organisation de temps d'échanges, de rencontres-débat autour de sujets d'actualité.
  - Mise en réseau des acteurs relevant d'un enjeu d'intégration.
  - Participation à des colloques ou interventions, notamment dans le cadre de formations d'intervenants sociaux.
- ➔ **Accompagner ou appuyer des démarches visant à favoriser les processus d'intégration sociale**
  - Appui à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques publiques d'intégration.
  - Rendre visibles les enjeux et obstacles rencontrés par les populations notamment immigrées (expérience de la migration, difficulté de la transmission, contrôle social, précarité...) pour permettre leur prise en compte dans les politiques publiques et dans les actions mises en œuvre.
  - Accompagnement de collectivités dans leurs actions et réflexions en faveur du « vivre ensemble » et/ou visant à favoriser la mise en œuvre de politiques locales d'intégration, dans une logique de développement local.

## AGIR EN FAVEUR DE L'EGALITE

*Agir en faveur de l'égalité des droits, des territoires et des personnes constitue à la fois une condition pour une réelle intégration sociale et plus largement un enjeu de cohésion sociale. Il s'agit d'intervenir sur trois dimensions : les inégalités de traitement, l'accès au droit/aux droits et les représentations.*

*Cela suppose de mettre en œuvre des actions visant : la mobilisation du droit entendu comme un renforcement de l'accès aux droits et la prise en compte par le droit commun des publics « fragilisés » ; la compréhension des inégalités et la mise en évidence des « risques discriminatoires » liés à certaines pratiques professionnelles ; la déconstruction des représentations sociales et des stéréotypes.*

*Pour y parvenir, l'ORIV développe des actions visant à accompagner les professionnels dans des domaines où la prise en compte des discriminations reste difficile, à favoriser l'égalité dans les modes d'intervention, à renforcer les interventions des collectivités par des accompagnements sur sites. Ces actions nécessitent de s'appuyer sur la mise à disposition de ressources actualisées et la capitalisation des travaux menés antérieurement.*

- ➔ **Identifier les discriminations à l'œuvre, en particulier systémiques, dans des domaines émergents ou complexes (santé, logement, sport, éducation, apprentissage...) et permettre leur prise en compte par les professionnels et acteurs locaux**
  - Production de notes visant à identifier les enjeux liés aux discriminations, les modes d'intervention et les leviers d'action.
  - Conception d'outils et/ou de supports, organisation de temps d'échanges permettant de promouvoir des actions non discriminatoires.
  - Accompagnement de réflexions et de démarches inter-acteurs visant à agir sur les discriminations dans des domaines émergents ou complexes comme ceux de la santé, du logement, de l'apprentissage, du sport, de l'éducation.
- ➔ **Rendre lisibles les obstacles à l'accès aux droits de certains publics afin de permettre une action optimisée pour rétablir le droit pour tous**
  - Production d'éléments de connaissances sur les difficultés rencontrées par les personnes âgées immigrées et promouvoir leur prise en compte dans les politiques de droit commun.
  - Mise en œuvre, auprès des professionnels et des acteurs associatifs, d'actions pour une prise en compte optimisée des situations rencontrées par les immigrés en termes d'accès aux droits.

- **Réaffirmer les principes de droit dans l'action publique comme cadre ou support d'intervention en faveur de l'égalité**
  - Diffusion des travaux menés autour de « laïcité et pratiques professionnelles » et accompagnement de démarches locales visant à comprendre les principes de la laïcité.
  - Animation d'un groupe de travail sur les modalités d'accompagnement des victimes de discriminations et les enjeux de mobilisation du droit donnant lieu à la coproduction d'une note autour des enjeux d'une « chaîne du droit ».
  - Capitalisation d'expériences de politiques locales de prévention des discriminations par la production de note(s).
  - Accompagnement de collectivités engagées dans des démarches locales de prévention des discriminations et devant inscrire cette dimension dans le cadre des nouveaux contrats de ville.
  - Mobilisation des moyens (humains et financiers) de droit(s) commun(s) au profit des territoires relevant de la politique de la ville et des populations fragilisées dans un souci d'égalité des territoires et/ou des populations

## **RENOUVELER L'ACTION ET LE REGARD SUR LES TERRITOIRES**

*Par son action en faveur des quartiers relevant de la politique de la ville, l'ORIV promeut une action territorialisée visant à rétablir l'égalité entre les territoires et la cohésion sociale et territoriale. L'association considère ces territoires tout à la fois comme des territoires d'avenir, notamment en raison de la forte présence de jeunes, et des territoires en devenir, puisqu'ils concentrent des difficultés qui constituent des défis pour la société dans son ensemble et interroge l'ensemble de l'action publique.*

*Dans cette perspective, l'action de l'ORIV dans ce domaine vise à permettre une meilleure appréhension de ces quartiers qui sont souvent perçus de manière simplificatrice et stéréotypée ; soutenir et accompagner les acteurs y intervenant en mettant à disposition des ressources documentaires, méthodologiques ou humaines ; favoriser la mise en réseau et les échanges entre les acteurs dans un souci de décloisonnement des actions et de construction partagée ; renforcer la démocratie locale en favorisant la mise en œuvre des conditions objectives de sa réalisation et en soutenant la prise de parole, les actions et les engagements des habitants comme des forces vives locales.*

- **Repenser les cadres d'intervention au service des territoires et des habitants**
  - Production de notes et mise en avant d'expériences afin d'outiller les acteurs locaux sur les enjeux.
  - Mise en place de cycles de qualification, visant à favoriser la prise en compte par les professionnels et acteurs locaux de ces enjeux, en lien avec la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville.
  - Organisation de temps d'échanges à différentes échelles territoriales et en direction de différents types de professionnels, sur la base de l'actualité ou d'un thème.
  - Accompagnement de réflexions territorialisées visant à co-construire des diagnostics ou des actions dans une logique de projets de territoire dans la perspective notamment des contrats de ville.
  - Appui aux démarches visant les rencontres inter-acteurs et pluridisciplinaires (social, urbain et économique).
- **Comprendre les mutations et évolutions liées aux politiques publiques mises en œuvre sur les quartiers populaires et permettre, le cas échéant, une action optimisée**
  - Réalisation d'études permettant de mieux appréhender les effets en termes de peuplement, de mixité fonctionnelle, de mixité sociale sur les territoires.
  - Réflexion sur les usages et la gestion des espaces extérieurs, suite à des opérations de rénovation urbaine.
- **Appuyer les acteurs locaux notamment par la promotion de pratiques et d'expériences innovantes**
  - Capitalisation et mise à disposition de réflexions et travaux menés sur la « participation » des habitants.
  - Accompagnement de démarches innovantes menées sur les territoires impliquant professionnels et habitants dans une logique de développement endogène, de « pouvoir d'agir » et de « vivre ensemble ».
  - Organisation ou participation à des temps d'échanges permettant une prise en compte des enjeux de participation.
  - Valorisation d'expériences et de pratiques.
  - Accompagnement de démarches sur sites.

## **DES MOYENS AU SERVICE DE L'ACTION**

Pour mener ces démarches, l'ORIV bénéficie de soutiens financiers émanant de l'État, de collectivités (Agglomérations, Villes, Conseils généraux, Conseil régional...) ainsi que de ressources propres issues de prestations et des cotisations des adhérents de l'association. Les financeurs se retrouvent dans différentes instances partenariales pour discuter des orientations et actions menées par l'association. La mise en œuvre des actions est assurée par une équipe de sept salariés, en lien avec les administrateurs de l'association.